

**- ALLOCATION TEMPORAIRE COMPLEMENTAIRE ET COMPLEMENT INDIVIDUEL
TEMPORAIRE DES INGENIEURS DU CONTROLE DE LA NAVIGATION AERIENNE -
A.T.C. - C.I.T. - I.C.N.A.**

RAPPORT ANNUEL 2021

I. LE RAPPORT DE GESTION5

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS14

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES26

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	5
FINANCEMENT DU FONDS	8
ALLOCATION TEMPORAIRE COMPLEMENTAIRE (ATC)	8
COMPLEMENT INDIVIDUEL TEMPORAIRE (CIT)	8
GESTION ADMINISTRATIVE	9
INDICATEURS	10
LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES (NOMBRE DE PAIEMENTS)	10
EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES EN 2021	10
GESTION FINANCIERE	11
PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS DU FONDS ICNA	12
II. LES COMPTES ANNUELS	14
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	16
RESULTAT ET RESERVES	19
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	20
FAITS CARACTERISTIQUES	20
EVENEMENTS POST-CLOTURE	20
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	20
PRINCIPES GENERAUX	20
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	20
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	21
1 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21
2 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	22
3 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	22
4 : CAPITAUX PROPRES	22
5 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	22
6 : COMPTES DE REGULARISATION	23
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	24
7 : PRESTATIONS	24
8 : FRAIS DE GESTION	24
9 : FINANCEMENT PRINCIPAL	24
10 : RESULTAT FINANCIER	25
11 : RESULTAT EXCEPTIONNEL	25
III. CERTIFICATION DES COMPTES	26

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

L'allocation temporaire complémentaire (ATC - instituée par la loi n°97-1239 du 29 décembre 1997 de finances rectificative pour 1997, article 46) et le complément individuel temporaire (CIT - institué par la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, article 124) sont versés aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA), radiés des cadres sous certaines conditions (loi n°89-1007 du 31 décembre 1989, article 6-1)

S'agissant du CIT, le décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016 et l'arrêté du 27 décembre 2016 qui modifie l'arrêté du 4 décembre 1998 viennent compléter la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Les bénéficiaires de cette mesure sont les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne :

- radiés des cadres par limite d'âge ou pour invalidité à compter du 1^{er} janvier 2012,
- lorsqu'ils n'ont pas pu acquérir la durée des services et bonifications nécessaire pour obtenir le pourcentage maximum de pension.

Le décret n°98-1096 du 4 décembre 1998 a créé le fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire. Ce fonds est depuis nommé fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire et du complément individuel temporaire (décret n°98-1096 modifié par décret n°2016-1892 du 27 décembre 2016).

La gestion de ce fonds est assurée par le directeur général de la Caisse des Dépôts, assisté d'un comité de suivi dont la composition, les attributions et le fonctionnement sont définis par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'aviation civile, du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget (article 3 D 98.10.96)

Conformément à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1998 portant application du décret précité, cette instance, composée de représentants de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), de la Direction du budget, de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts se réunit au moins une fois par an, afin d'examiner la gestion administrative, ainsi que la gestion comptable et financière du fonds.

Les modalités de la gestion administrative et financière du fonds sont définies par une convention du 16 septembre 2014, signée entre la DGAC et la Caisse des Dépôts, qui a remplacé la convention du 5 février 1999.

Trois avenants à cette convention dont le n°3 signé en avril 2018 précisent les modalités de gestion comptable et financière consécutif à la création du Complément Individuel Temporaire (CIT).

Un projet d'avenant n°4 à cette convention est en cours de négociation.

FINANCEMENT DU FONDS

ALLOCATION TEMPORAIRE COMPLEMENTAIRE (ATC)

Le compte numéraire sur lequel sont imputées les sommes nécessaires au paiement de l'allocation temporaire complémentaire est crédité mensuellement par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

L'allocation temporaire complémentaire (ATC) est payée mensuellement à terme échu aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne radiés des cadres ou à leurs ayants cause.

(en euros)

Années	Cotisations ICNA et Abondement DGAC	Ventilation des cotisations et abondement		
		Abondement DGAC		Cotisations recalculées
		Montant DGAC (abondement employeur)	Trop-versés fonds Polynésie et Nouvelle Calédonie *	
1999	7 371 159	700 000		6 671 159
2000	3 587 594	700 000		2 887 594
2001	4 260 656	700 000		3 560 656
2002	4 967 772	700 000		4 267 772
2003	5 575 240	700 000		4 875 240
2004	5 698 658	700 000		4 998 658
2005	15 343 980	700 000		14 643 980
2006	11 511 545	700 000	509 604	10 301 941
2007	12 127 120	700 000	526 001	10 901 119
2008	11 465 615		592 405	10 873 210
2009	12 303 773		690 522	11 613 251
2010	11 900 586		460 235	11 440 351
2011	11 433 042			11 433 042
2012	16 145 147	4 800 000		11 345 147
2013	16 939 830	5 500 000		11 439 830
2014	18 086 734	6 337 365		11 749 369
2015	18 627 837	6 890 000		11 737 837
2016	20 059 008	8 240 000		11 819 008
2017	24 908 571	12 600 000		12 308 571
2018	20 441 506	7 700 000		12 741 506
2019	23 728 104	11 200 000		12 528 104
2020	15 192 799	2 700 000		12 492 799
2021	17 308 885	4 800 000		12 508 885

* Trop-versé d'un montant total de 2,8 millions d'euros porté au crédit du compte de la CDC entre 2006 et 2010, correspondant au reversement par la DGAC de la totalité de l'ISQ (Indemnité Spéciale de Qualification) et non uniquement à la part relative aux cotisations ICNA dont le taux est de 24,6 % (message du 23 février 2011).

COMPLEMENT INDIVIDUEL TEMPORAIRE (CIT)

La DGAC a réalisé 5 versements depuis 2015 pour un total de 11,17M€ afin de financer le CIT (4,7 M€ en 2015, 1,87 M€ en 2016, 1,8 M€ en 2017, 1,8 M€ en 2018, 1M€ en 2019).

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative du fonds " Allocation temporaire complémentaire et complément individuel temporaire des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne " est assurée par la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts, au sein de la Direction de la gestion de l'établissement de Bordeaux.

L'activité de l'unité « Gestion spécifique », en charge de l'ICNA se décompose en deux grandes fonctions :

- la liquidation et la révision des allocations,
- le paiement des allocations et pour certains ingénieurs, des compléments individuels temporaires.

Tous les mois, le service gestionnaire procède :

- à la liquidation des dossiers,
- au versement de l'allocation et du complément,
- à toutes les mises à jour nécessaires (coordonnées bancaires et postales, rappels, retenues, etc....),
- au reversement des oppositions pour pension alimentaire ou pour avis à tiers détenteurs,
- à la régularisation, auprès des ayants cause, de la situation après décès des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des finances.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction du pilotage et de l'appui.

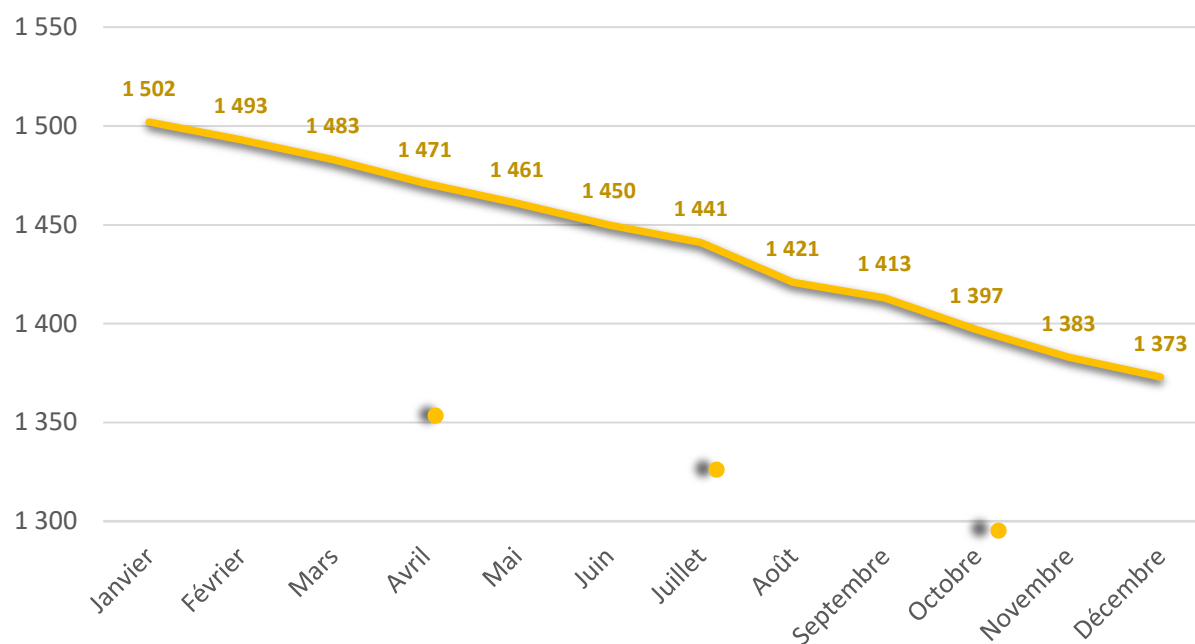
INDICATEURS

LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES (NOMBRE DE PAIEMENTS)

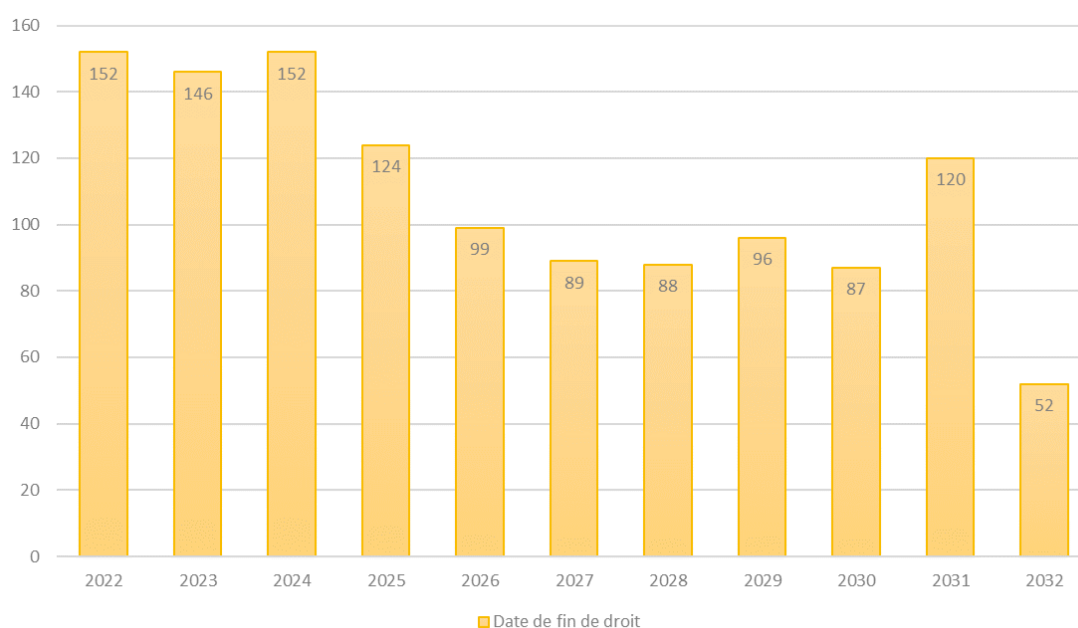
Nombre d'allocataires au 31/12/2021 : 1 373

Le paiement a été suspendu pour un allocataire à la suite d'une reprise d'activité.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES EN 2021



PREVISIONS DE SORTIE DU REGIME ENTRE 2021 ET 2032



GESTION FINANCIERE

Contexte des marchés financiers :

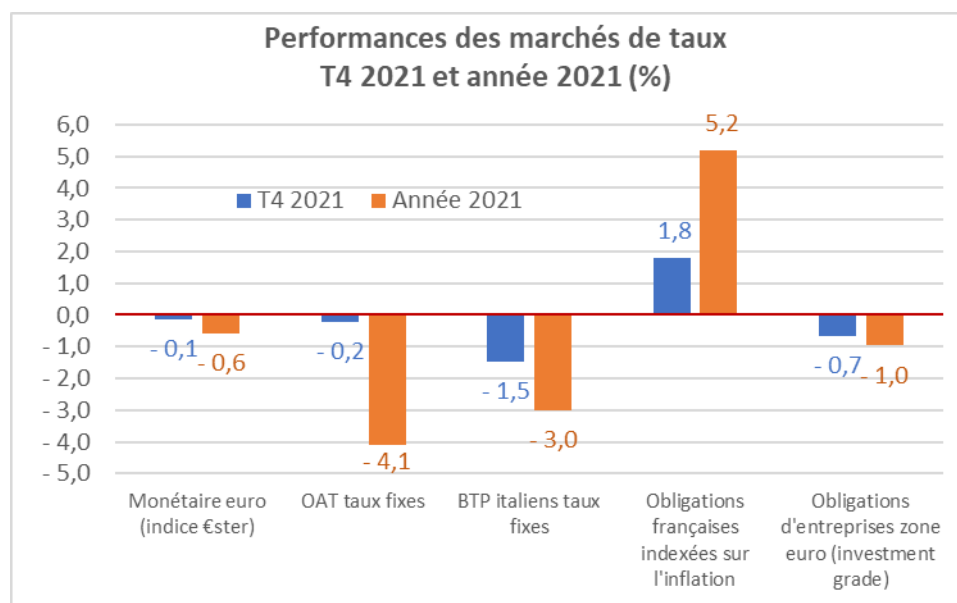
L'année 2021 aura été marquée par une reprise économique plus forte et plus rapide que prévu, un retour de l'inflation à des niveaux plus vus depuis plusieurs décennies, l'amorce d'une normalisation des politiques des banques centrales, ainsi que la persistance de la pandémie avec l'apparition régulière de nouveaux variants.

Sur les marchés, cela s'est traduit par de très bonnes performances sur les marchés actions des pays développés et par un début de remontée des taux en Europe (mais moins marquée qu'aux Etats-Unis).

Malgré une combinaison de croissance forte, d'inflation très élevée et de début de normalisation des politiques monétaires, les taux obligataires nominaux ont en effet augmenté mais de façon mesurée (les tensions se concentrant en début et en fin d'année).

Il ne fallait cependant pas être trop long en durée en 2021 car les cours des titres nominaux ont globalement souffert (performance totale de marché de -4,1 % pour la dette française toutes maturités en 2021).

Les obligations indexées ont en revanche profité de l'emballlement des prix à la consommation en zone euro (taux d'inflation de 5 % à fin décembre 2021) qui s'est répercuté sur les anticipations d'inflation. L'exposition à ce segment aura permis aux investisseurs de limiter la casse dans leurs portefeuilles (performance 2021 : +5,2 % pour les titres indexés émis par le Trésor français par exemple).



PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS DU FONDS ICNA

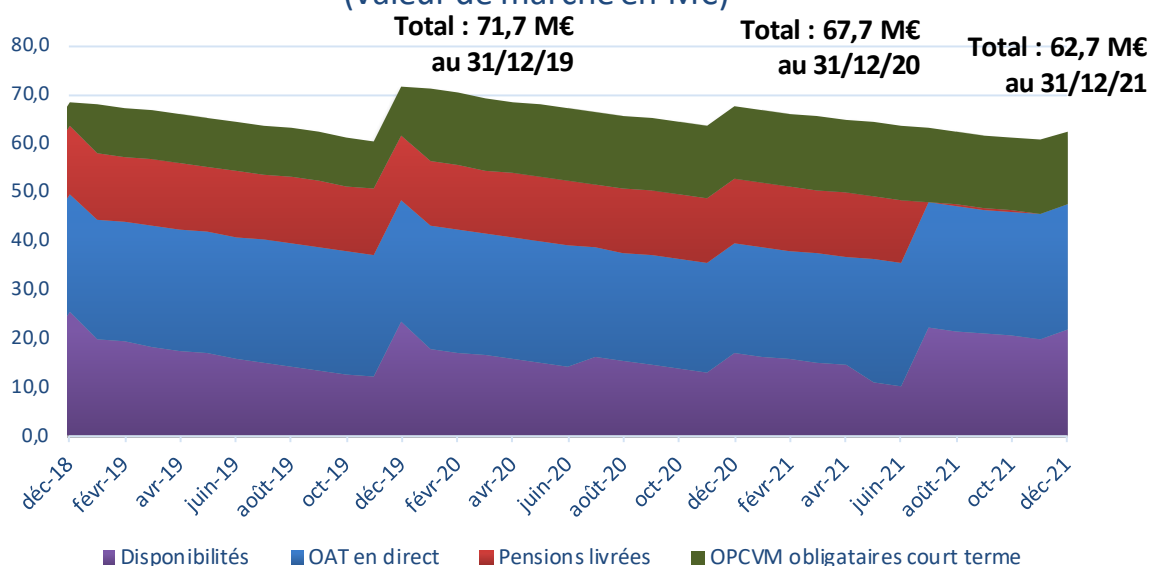
La valeur de marché du portefeuille d'actifs financiers (y compris trésorerie) des ICNA atteint 62,6 M€ au 31/12/2021 (contre 67,6 M€ au 31/12/2020).

Cette baisse de -5,0 M€ de la valeur de l'actif s'explique avant tout par un solde technique négatif (impact de -7,2 M€ sur l'année), et ce malgré le versement de la contribution par la DGAC (+2,7 M€ versés en décembre 2021). L'effet marché sur la valeur du portefeuille ressort quant à lui légèrement négatif (contribution de -0,2 M€, soit une performance de marché estimé à -0,2 %).

Une seule opération de placement a été réalisée en 2021 : achat le 19 mai pour 3 M€ d'un emprunt d'État espagnol BONOS 0,10% avril 2031 sur un rendement de 0,63%

Le résultat financier 2021 du fonds s'élève à 401 k€, en baisse de plus de 500 k€ par rapport à l'exercice 2020. Contrairement à 2020 et du fait de la performance négative des emprunts d'État à taux fixe de la zone euro (-4,1% pour les seules OAT), le Fonds n'a pas bénéficié en 2021 de reprises sur provisions pour dépréciation. En outre, 2021 a vu l'arrivée à échéance des dernières pensions livrées mises en place il y a plusieurs années. Or ces instruments bénéficiaient de rendements bien plus élevés que ceux qui prévalent désormais sur les marchés obligataires.

Evolution de la composition du portefeuille ICNA
(valeur de marché en M€)



II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2021	2020
ACTIF IMMOBILISE		24 883 895	34 254 861
Immobilisations financières	1	24 883 895	34 254 861
OAT indexées inflation (OATi)		6 230 602	3 115 262
OAT démembrées		18 354 009	18 203 747
Titres pris en pension livrée LT		299 284	12 935 851
ACTIF CIRCULANT		37 927 571	32 992 618
Créances et comptes rattachés	2	1 045 126	993 996
Trop-verses sur prestations		28	28
Frais de gestion		38 678	
Cotisations à recevoir		1 006 420	993 101
Titres pris en pension livrée CT		0	867
Valeurs mobilières de placement	3	14 985 678	14 998 749
Valeurs mobilières de placement		15 011 837	14 998 749
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		(26 159)	
Disponibilités	3	21 896 767	16 999 873
TOTAL GENERAL		62 811 466	67 247 478

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2021	2020
CAPITAUX PROPRES	4	51 935 202	54 073 551
Report à nouveau		54 073 551	59 902 458
Résultat de l'exercice		(2 138 349)	(5 828 907)
DETTES		580 623	625 714
Dettes et comptes rattachés	5	577 667	623 804
Prestataires charges à payer		240 000	240 000
Cotisations sociales à reverser		146 700	162 554
Frais de gestion à payer		280	6 474
Dettes sur bénéficiaires		4 284	4 129
Entités publiques		186 402	210 646
Autres dettes		2 956	1 909
Créditeurs divers		2 956	1 909
COMPTES DE REGULARISATION	6	10 295 641	12 548 214
Produits constatés d'avance		10 295 641	12 548 214
TOTAL GENERAL		62 811 466	67 247 478

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2021	2020
CHARGES D'EXPLOITATION		20 001 373	21 620 067
Prestations sociales	7	19 624 916	21 204 098
Allocation temporaire complémentaire (ATC)		19 472 343	21 114 844
Complément individuel temporaire (CIT)		152 572	89 254
Charges externes	8	376 452	415 966
Frais administratifs		375 166	414 807
Autres frais de gestion		1 286	1 158
Autres charges de gestion courante		5	3
CHARGES FINANCIERES	10	27 069	154 148
Charges nettes sur cessions de VMP		909	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers		26 159	154 148
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11		2 957 210
TOTAL DES CHARGES		20 028 441	24 731 424

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		17 461 460	15 282 056
Financement	9	17 308 885	15 192 799
Financement CIT	9	152 572	89 254
Autres produits de gestion courante		3	3
PRODUITS FINANCIERS	10	428 632	1 063 648
Revenus des OAT démembrées		150 262	148 977
Revenus des OATi		80 686	25 383
Revenus sur pension livrées court terme		17	790
Revenus sur pension livrées long terme		197 666	389 329
Reprises sur dépréciations des éléments financiers			499 169
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11		2 556 813
TOTAL DES PRODUITS		17 890 092	18 902 517
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 138 349)	(5 828 907)

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	17 461 460	15 282 056
Financement	17 308 885	15 192 799
Financement CIT	152 572	89 254
Autres produits de gestion courante	3	3
CHARGES D'EXPLOITATION	20 001 373	21 620 067
Prestations sociales	19 624 916	21 204 098
Allocation temporaire complémentaire (ATC)	19 472 343	21 114 844
Complément individuel temporaire (CIT)	152 572	89 254
Charges externes	376 452	415 966
Frais administratifs	375 166	414 807
Autres frais de gestion	1 286	1 158
Autres charges de gestion courante	5	3
A - RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 539 912)	(6 338 010)
PRODUITS FINANCIERS	428 632	1 063 648
Revenus des OAT démembrées	150 262	148 977
Revenus des OATi	80 686	25 383
Revenus sur pension livrées court terme	17	790
Revenus sur pension livrées long terme	197 666	389 329
Reprises sur dépréciations des éléments financiers		499 169
CHARGES FINANCIERES	27 069	154 148
Charges nettes sur cessions de VMP	909	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	26 159	154 148
B - RESULTAT FINANCIER	401 563	909 500
C - RESULTAT COURANT (A+B)	(2 138 349)	(5 428 510)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 556 813
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 957 210
D - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(400 397)
TOTAL DES PRODUITS	17 890 092	18 902 517
TOTAL DES CHARGES	20 028 441	24 731 424
RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)	(2 138 349)	(5 828 907)

LES COMPTES ANNUELS
DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2021	2020	2019	2018	2017
Report à nouveau	54 073 551	59 902 458	57 563 705	59 394 523	54 992 036
Résultat de l'exercice	(2 138 349)	(5 828 907)	2 338 753	(1 830 818)	4 402 486
CAPITAUX PROPRES	51 935 202	54 073 551	59 902 458	57 563 705	59 394 523

Après affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau, les capitaux propres s'élèvent à 51,9 M€.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des états financiers, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe. En particulier, l'invasion de l'Ukraine par la Russie n'a pas d'incidence significative sur les opérations ou le financement de L'ATC-CIT-ICNA.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Le Fonds de l'Allocation Temporaire Complémentaire et du Complément Individuel Temporaire des Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ATC-CIT-ICNA) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par l'ATC-CIT-ICNA est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Placements financiers

Les investissements financiers réalisés par la CDC pour le compte du fonds sont effectués sous forme de pensions livrées et, à compter de 2014, d'emprunts obligataires émis par des Etats membres de l'Union Monétaire Européenne. Ces titres sont inscrits en immobilisations financières pour tenir compte de l'objectif assigné à ce portefeuille. En effet, ces placements sont destinés à assurer l'équilibre des années déficitaires du fonds qui ont été déterminées à partir des prévisions de l'exercice en cours et des quinze exercices suivants.

L'avenant signé en avril 2018 autorise également des placements dans des titres de créances émis par des entreprises via des fonds d'investissement.

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de l'ATC-CIT-ICNA des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la Caisse des Dépôts perçoit une rémunération annuelle fixée par la convention signée en 2014 par les deux parties. Cette rémunération représente 0,90 % H.T. du montant des prestations ATC versées et de 0,30 % H.T. de l'encours défini comme la moyenne des 12 dernières valorisations de marché en fin de mois du portefeuille d'actifs financiers (emprunts obligataires, titres pris en pension, et OPCVM monétaires). Les contrats de pensions livrées sont évalués sur la base des revenus capitalisés linéairement pour le calcul de l'encours.

Cette rémunération est payable en 2 acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le reliquat à payer ou à recevoir, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est régularisé sur l'exercice suivant.

LES COMPTES ANNUELS
ANNEXE COMPTABLE : LES NOTES

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en euros)

	Valeur brute début d'exercice	Achats	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Obligations	20 484 530			23 521 970
OAT taux fixe		3 037 440		3 037 440
OAT indexées inflation	3 015 471			3 015 471
OAT démembrées	17 469 059			17 469 059
Pensions livrées long terme	7 397 689		7 211 859	185 830
Intérêts courus non échus	6 275 342			1 003 129
sur OAT indexées inflation	2 492			4 725
sur OAT démembrées	734 688			884 950
sur pensions livrées LT	5 538 162			113 455
Prime d'indexation capital OATI	97 299			172 967
Total brut	34 254 861			24 883 895
Dépréciations des OATi				
Total net	34 254 861			24 883 895

Le montant total des immobilisations financières brutes s'élève à 24,9 M€ à la clôture contre 34,3 M€ en 2020, soit une variation de -27 %, provenant essentiellement de la cession de deux pensions livrées arrivées à échéance en 2021 pour un montant de 12,6M€ (ICNE compris) et de l'acquisition d'une OAT à taux fixe pour 3M€.

Obligations

(en euros)

	Valeur bilan	Coupons courus	Prime d'indexation	Prime de rembt des obligations (étalement)	Total	Valeur de marché	PV / MV latentes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)	(5)	(5)-(1)-(2)- (3)-(4)
OAT indexées inflation (OATi)	6 052 911	4 725	172 967		6 230 602	6 336 212	283 301
FR0012558310	3 015 471	2 556	172 967		3 190 993	3 248 148	232 677
ES000012H41	3 037 440	2 169			3 039 609	3 088 064	50 624
OAT démembrées	17 469 059			884 950	18 354 009	19 057 100	1 588 041
FR0010810002	3 072 627			181 063	3 253 690	3 360 404	287 777
FR0010809871	2 309 436			86 335	2 395 771	2 405 160	95 724
FR0010809921	7 087 357			342 176	7 429 533	7 563 150	475 793
FR0010810218	4 999 639			275 376	5 275 015	5 728 386	728 747
TOTAL	23 521 970	4 725	172 967	884 950	24 584 611	25 393 312	1 871 342

Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

LES COMPTES ANNUELS
ANNEXE COMPTABLE : LES NOTES

Titres pris en pension livrée long terme

Pensions livrées long terme

(en euros)

Début de pension	Date d'échéance	Montant mis en pension	Valorisation linéaire	Intérêts courus
05/01/2009	31/01/2022	185 830	299 284	113 455
TOTAL		185 830	299 284	113 455

Les intérêts courus, soit 0,1 M€, correspondent à la différence entre la valeur d'acquisition des titres de pensions et leur valorisation linéaire au 31 décembre 2021.

2 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Titres pris en pensions livrées CT et intérêts courus

Le montant en 2021 est à zéro, après cession en 2021 de la pension livrée arrivée à échéance.

Produits à recevoir DGAC

Un versement de 1 M € a été reçu de la DGAC début janvier 2022 au titre du financement 2021.

3 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en euros)

	Valeur au début de l'exercice	Opérations exercice 2021		Valeur à la fin de l'exercice	Moins-Value Latente
		Achats (augmentations)	Ventes (diminutions)		
Fonds Communs de Placement	14 998 749		14 998 749		
Sicav monétaires		15 011 837		15 011 837	-26 159
Compte bancaire	16 999 873			21 896 767	
Total	31 998 622	15 011 837	14 998 749	36 908 604	(26 159)

Les entrées des OPCVM et des SICAV sont comptabilisées au prix d'acquisition, les sorties en coût moyen pondéré. Les moins-values latentes constatées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en dépréciations.

4 : CAPITAUX PROPRES

Le report à nouveau correspond aux résultats cumulés depuis la création du fonds.

Les capitaux propres s'élèvent à 51,9 M€ après affectation du résultat déficitaire 2021 de -2,1 M€.

5 : DETTES ET COMPTES RATTACHES

Elles se composent essentiellement :

- des charges à payer sur prestations, correspondent à une estimation de 0,2 M€ des prestations CIT au 31/12/2021
- des cotisations sociales de décembre 2021, d'un montant de 0,1 M€, reversées à l'URSSAF en janvier 2022
- de la dette sur entités publiques de 0,2 M€ correspond au montant de prélèvement à la source dû à la DGFIP à la clôture et reversée à la DGFIP en janvier 2022.

6 : COMPTES DE REGULARISATION

Ils correspondent aux produits perçus d'avance comptabilisés à la clôture et sont constitués par la contribution de 10,3 M€ de la DGAC pour le financement du CIT au titre des années futures :

- 11,2 M€ de financement versé par la DGAC (dont 1 M€ en 2019 et aucun versement en 2020 et 2021)
- - 0,9 M€ de prestations (dont 0,2 M€ en 2021).

Leur variation provient de la contrepassation de la contribution exceptionnelle 2021 de 2,1M€ perçue en décembre 2020.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7 : PRESTATIONS

Le total des prestations s'élève à 19,6 M€ dont 19,5 M€ pour l'ATC et de 0,2 M€ pour le CIT.

Leur variation de -1,6 M€ par rapport à 2021 s'explique par la variation :

- de -1,6 M€ des prestations ATC, due à la baisse des allocataires (1373 au 31/12/2021, 1521 au 31/12/2020)
- de +0,1 M€ des prestations CIT qui correspond à l'instruction de 13 nouveaux dossiers au cours de l'exercice concernant des entrants 2019 et 2020. Les autres versements auprès des bénéficiaires correspondent aux dossiers reçus en 2019 (25 entrants 2012-2017) et en 2018 (13 entrants 2012-2016). Aucun dossier n'avait été reçu en 2020.

8 : FRAIS DE GESTION

Le montant de la facture des frais de gestion s'élève à 0,4 M€ dont 99,7 % de frais administratifs et 0,3 % de frais de banque et de commission de conservation des actifs financiers.

9 : FINANCEMENT PRINCIPAL

Ce poste enregistre les contributions versées par la DGAC au titre de l'ATC de 17,3 M€, dont une contribution exceptionnelle de 2,1M€ et un abondement de 2,7 M€ au titre de 2021.

Financement de l'ATC

	Date de versement	Montant
Contribution exceptionnelle DGAC (*)	déc 2020	2 100 000
Cotisations janvier	févr 2021	1 043 117
Cotisations février	mars 2021	1 036 020
Cotisations mars	avr 2021	1 043 504
Cotisations avril	mai 2021	1 034 617
Cotisations mai	juin 2021	1 037 901
Cotisations juin	juin-juil 2021	1 038 796
Cotisations juillet	juil-août 2021	1 037 282
Cotisations août	août-sept 2021	1 036 795
Cotisations septembre	oct 2021	1 037 733
Cotisations octobre	nov 2021	1 041 918
Cotisations novembre	déc 2021	1 073 174
Abondement DGAC	déc 2021	2 700 000
Cotisations décembre	déc 2021	41 608
Cotisations décembre	janv 2022	1 006 420
TOTAL		17 308 885

(*) versement DGAC de 4,8 M€ en décembre 2020 dont 2,1 M€ au titre de 2021 et 2,7M€ au titre de 2020

Financement du CIT

Aucun financement n'a été reçu de la part de la DGAC au titre du CIT en 2021.

Une reprise des produits constatés d'avance de 0,2 M€ a été réalisée au titre du financement des prestations CIT de l'exercice.

10 : RESULTAT FINANCIER

Les charges financières d'un montant de 0,03 M€ correspondent la dotation aux dépréciations des éléments financiers

Les produits financiers, d'un montant de 0,4 M€, correspondent :

- aux primes sur OAT démembrées et indexées pour 0,2 M€
- aux revenus des titres pris en pension livrée long terme pour 0,2 M€

11 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Pas de résultat exceptionnel en 2021, en l'absence de cession d'immobilisation financière.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels de l'ATC CIT ICNA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels de l'ATC CIT ICNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis et arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

LES COMPTES ANNUELS
CERTIFICATION DES COMPTES

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'ATC CIT ICNA au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 8 juin 2022

 Signature numérique
de François
LEMBEZAT
Date : 2022.06.08
13:15:13 +02'00'

François LEMBEZAT